



Club des randonneurs de Sainte Geneviève des Bois



Séjour raquettes au VVF Les Rousses « Prémanon »
du 28 janvier au 04 février 2023



Situé à quelques kilomètres de la frontière suisse, le VVF Club Intense Jura Les Rousses à Prémanon vous permettra de profiter d'une nature riche, d'un pays de lacs, de forêts et de moyenne montagne. Si vous êtes randos ou balades à raquettes, vous saurez, à coup sûr, apprécier les beautés du relief jurassien. Pendant vos vacances à Prémanon, prenez le temps de découvrir cette région qui a su préserver ses traditions.

Votre séjour comprend :

- L'apéritif de « Bienvenue ».
- L'Hébergement en formule CONFORT en chambres doubles. (2 personnes dans la même chambre avec une seule salle d'eau à partager).
- La Pension complète, du dîner du 1er jour, vin inclus au repas, au petit déjeuner du dernier jour.
- Un repas terroir.
- Le bar à pasta : Différentes variétés de pâtes vous sont proposées au déjeuner et dîner en complément du plat de résistance.
- Une journée avec restaurant d'altitude.
- Le linge de toilette, draps et couvertures fournis, lits faits à l'arrivée et ménage de fin de séjour inclus .

- La location de raquettes, 5 jours en ½ journée d'accompagnement montagne.
- L'encadrement des randonnées (un guide randonnée pour 15 personnes maximum).

L'animation de soirée.

Sur la base de **28 personnes** le prix du séjour est d'environ **572€ par personne**.

- Le supplément de chambre individuelle est fixé à **132,30 par personne pour la semaine (nombre limité)**

Ne sont pas compris :

- Le voyage et les déplacements sur place basés sur le covoiturage
- Les dépenses personnelles
- D'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

Inscriptions

Ce séjour est organisé par **Daniel Manier**, les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception des 3 chèques d'acompte, à l'ordre du club des randonneurs de SGDB, d'un montant chacun de 150 € impérativement envoyés à :

Daniel Manier
36 avenue Guy Moquet
91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

Paiements

Les chèques seront débités aux dates suivantes :

- 1er acompte 150 € le 15/09/ 2022
- 2ème acompte 150 € le 15/10/2022
- 3ème acompte 150 € le 15/11/2022
- Solde : le montant et la date exacte vous seront précisés ultérieurement.

Une assurance annulation est prise par le Club pour l'ensemble du groupe, assurance incluse dans le prix du séjour.

Déplacements

Tous les déplacements se feront par covoiturage.

Nous espérons que cette nouvelle destination vous séduira et que nous serons encore nombreux à partager des moments de bonne humeur et de convivialité.

Chantal et Daniel Manier

Association loi 1901 déclarée le 1^{er} juin 1999 à la Sous/Préfecture de Palaiseau – Sous le n°0913011307. J.O. du 26 juin 1999, affiliée à la F.F.R.P. n° 003516

Siret 497 553 586 00015 . Siège social Mairie de Sainte Geneviève des Bois

www.club-randonneur-sgdb91.com